

CONSEIL DE VIE SOCIALE DU 19 JANVIER 19

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du C.V.S. du 14 octobre 18
2. Animations 2019
3. Tarifs 2019
4. Les travaux
5. Questions diverses

Résidents présents :

M et Mme BONTHOUX	Mme ALLAMANNO	Mme BAYLE
Mme MAGNAN	Mme HEURTEVENT	M. MEYNIER
Mme MASSOT Jeanne	M. DURAND	Mme GILS
Mme JACQUES	Mme ALUNNO	M. et Mme TASTE
Mme ROHMER Rosa	Mme ZUNINO	Mme BOTTE

Personnel présent

Mme ANSINELLI Christine Mme JOURDAN Maguy Mme CARTERET Elisabeth

Elus

M. MASSOT Patrick
Mme MARTIN Nadine : absente excusée

Représente MSA

Mme LANFRANCHI Nadine : absente excusée

Représentants des familles

Aucun représentant présent

Mme Mireille Gils a ouvert la séance à 11 hrs en remerciant toutes les personnes présentes et demande à Christine Ansinelli de lire le compte rendu.

Nous souhaitons la bienvenue à Mme ZUNINO, arrivée à la Marpa le 21 décembre.

1 - Approbation du compte rendu du C.V.S. du 14 octobre 2018

Christine Ansinelli prend la parole et poursuit par la lecture du conseil de vie sociale du 14 octobre 2018.

Il a été adopté à l'unanimité des membres présents.

2 – Animations

Mme Christine Ansinelli présente les différentes animations qui auront lieu au cours de l'année 2019 :

- Gymnastique le mardi avec Karenn. Trois quart d'heures de remise en forme reportés en 2019.
- Elaboration des menus avec Eliane
- Les résidents intéressés sont accueillis au Club du Grand Vallon : jeux et goûters au menu et une fois par mois, le club se déplace à la Marpa.
- Un vendredi sur Deux, chorale avec Isabelle.
- Après-midi jeux et pétanque organisés par Maguy
- Les anniversaires du mois : un loto accompagné de lots, organisé l'après-midi réunit le plus grand nombre de résidents et à l'issue du loto, le plaisir de fêter les anniversaires. Un cadeau est offert.
- L'apéritif du dimanche préparé par Georges Ansinelli avec toasts et biscuits.
- La fête des voisins.
- Le repas de Noël.

Christine Ansinelli demande aux résidents s'ils ont des idées sur les différentes activités qu'ils aimeraient pratiquer au cours de l'année et propose l'élaboration d'un petit journal.

3 – Les tarifs 2019

Patrick MASSOT prend la parole pour donner aux résidents les nouveaux tarifs pour l'année 2019. Il explique aux résidents que l'établissement a été en partie déshabilitation à l'aide sociale. A ce jour, 5 appartements conservent cette habilitation et permettent d'accueillir des résidents dont les ressources sont trop faibles pour pouvoir payer la pension. Cette déshabilitation partielle permet au CCAS de pratiquer une augmentation de tarifs plus importante que celle octroyée annuellement par le département soit 0.5 %. Cependant, elle ne peut excéder 1.2 %, mais pour permettre la continuité de la Marpa elle était nécessaire.

Il ajoute qu'à compter du 1^{er} janvier 2018 avec l'adjonction du SIVOM de la Motte du Caire à la Communauté de communes du Sisteronais Buech, les ordures ménagères sont facturés à la Marpa et seront refacturés aux résidents. Ce montant sera intégré aux frais communautaires mensuellement à compter du 1^{er} janvier 2019, pour un montant de 10 € et un avis des sommes à payer proratisé aux nombres de mois passé à la Marpa sera prochainement envoyé aux résidents. Patrick MASSOT rappelle aux résidents qui ont des difficultés financières qu'il est possible de demander un échéancier au trésor public.

A compter du 1^{er} janvier, les membres du CCAS ont décidé de pratiquer les tarifs suivants : (voir tableau)

Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie 04250 LA MOTTE DU CAIRE Tél : 04.92.68.36.13	T1 bis (32m2)		T2 (47m²) 45,93€ par jour	
Loyer brut	544,30 €		574,97	
Frais communautaires	568,54 €		869,13	
TOTAL	1 112,84 €		1444,10	
	1 pers 4 repas (30 jours)	1 pers 4 repas (31 jours)	2 pers 4 repas (30 jours)	2 pers 4 repas (31 jours)
Prix des repas:	426,00 €	440,20 €	852,00 €	880,40 €
Petit-déjeuner: 2,30 €				
Déjeuner: 6,60 €	1 pers 3 repas (30 jours)	1 pers 3 repas (31 jours)	2 pers 3 repas (30 jours)	2 pers 3 repas (31 jours)
Goûter: 1,50 €	381,00 €	393,70 €	762,00 €	787,40 €
Dîner: 3,80 €				
TOTAL (3 repas)	1 493,84 €	1 506,54 €	2206,10	2231,50
TOTAL (4 repas)	1 538,84 €	1 553,04 €	2296,10	2324,50
Tarifs accueil temporaire			Si 1 personne dans T2 total avec les repas	
			1 pers 3 repas (30 jours)	1 pers 3 repas (31 jours)
Hébergement en T2	54 € par jour hors repas		1825,10	1837,80
Hébergement en T1	42 € par jour hors repas		1870,10	1884,30

Le prix du repas de midi a été augmenté de 80 cts, celui du petit-déjeuner et du repas du soir de 10 cts. Ces augmentations ont été nécessaires car les contrôles en cuisine et en entretien se multiplient et les prix pratiqués ne nous permettaient pas de rentrer dans nos frais.

Patrick MASSOT explique que ces tarifs restent malgré tout parmi les moins chers de ceux pratiqués dans les autres Marpa.

TYPES DE REPAS	Visiteurs		Portage de repas (le midi uniquement)
	Occasionnels	Réguliers *	
Petit déjeuner	3,00 €	3,00 €	
Repas midi semaine	12,00 €	8,10 €	9,60 €
Repas soir	8,60 €	7,10 €	
Repas midi dimanche	14,00 €	10,10 €	11,60 €
Repas de fêtes (Pâques, Pentecôte, 14 juillet, 15 août, 1er mai, 8 mai, Ascension)	17,50 €	15,15 €	16,65 €
Repas de fin d'année (Noël et jour de l'an)	20,00 €	20,00 €	21,50 €

* Sont considérés "Réguliers" les repas pris plus de 5 jours consécutifs.

Patrick MASSOT
Président du CCAS

4 – les travaux

- Pour information, les travaux de réhabilitation de la chaudière sont terminés. A compter de ce jour, les radiateurs électriques sont coupés en journée et ceux de la salle de bain sont remis tous les jours de 6h à 11h. Nous vous demandons de ne pas allumer les radiateurs de la salle principale pendant ces heures car cela couperait le chauffage central, beaucoup plus économique en énergie.

5 – Questions diverses

Patrick MASSOT donne la parole aux résidents.

- M. Jean TASTE demande que le talus qui se trouve derrière la Marpa soit tondu et rappelle que les dalles de sa terrasse s'effondrent.
- Les résidents demandent la possibilité de placer un banc au pied des escaliers de la Marpa pour profiter du soleil l'hiver.

La séance est levée à 12h00.